

Ref : CA2016/07

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JANVIER 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE DON
POUR L'EQUIPE D'ACCUEIL (EA) 4593 CLARE

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 22 janvier 2016 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne en vigueur,
Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,*

Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE d'approuver l'acceptation d'un don d'un particulier destiné au financement d'actions de recherche de l'équipe CLARE, d'un montant de deux mille euros (2000 €).**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 22 janvier 2016.

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Nombre de votes pour	18
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 25/02/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 28/01/2016